



Redressement fiscal et suppression du PINEL

Par **Samyr95**, le **26/10/2021 à 15:24**

Bonjour,rrnrnJe me permets de vous contacter pour avoir vos premiers retours et explications.rnrnJe viens de recevoir 3 avis d'impositions me réclamant des suppléments d'impôts sur les revenus 2017, 2018 et 2019. Ces supplémentents d'impôts sont liés à la suppression par l'adminisitrarion de mon avantage fiscal lié à l'investissement PINEL réalisé en décembre 2017.rnrnJe tiens à vous informer que je n'ai reçu aucune lettre de rectification. Seule une demande d'informations m'a été adressée en janvier 2021 me demandant le bail de location, réponse faite dans les délais.rnrnCes suppléments d'impôts représentent un peu plus de 20.000 €.

Par **Visiteur**, le **26/10/2021 à 18:22**

BonjourrrnrnSuite à la demande d'information et l'étude de votre dossier, le trésor public a décidé de vous redresser, comme il en a la possibilité.rnrnA vous de contester si vous n'êtes pas d'accord, vous avez 30 jours pour refuser en formulant des observations . L'administration a deux possibilités :rrnrnSoit elle considère qu'elles sont fondées (en tout ou partie) et elle modifie ou annule son projet de rectification.rnSoit elle rejette les observations en motivant sa réponse.rn